



RPI Fulleren-Mertzen-Strueth-St-Ulrich

Compte rendu du conseil d'école du RPI de Fulleren/Mertzen/Strueth-St-Ulrich du 4 mars 2016

Le conseil débute à 20h00.

- Présents :
- Monsieur le Président du SIS et Maire de St-Ulrich, monsieur le Maire de Strueth, monsieur le Maire de Fulleren, monsieur le Maire de Mertzen, monsieur le vice-président du SIS et les délégués des communes
 - Mesdames Bilger, Fehr, Gaillard, Hauptmann, Rabotot et monsieur Hartmann (parents d'élèves)
 - Mesdames Ott, Michaud, Nass et Wiest (enseignantes)
 - Messieurs Klein et Schiffli (enseignants)
 - Madame De Abreu et Basilio (Atsem)
- Excusés :
- Madame l'Inspectrice de la circonscription d'Altkirch,, madame Gallard, (enseignante), madame Schwartzentruber (ATSEM).

1) Approbation du compte rendu du conseil d'école du 06 novembre 2015

Le compte-rendu est approuvé par le conseil d'école à l'unanimité.

2) Elections du bureau des élections des parents d'élèves

Dans le cadre de la préparation des élections des parents d'élèves, le conseil d'école doit désigner en son sein une commission constituée en bureau des élections des parents d'élèves. Celle-ci est chargée d'assurer l'organisation des élections des parents d'élèves. Elle est composée du directeur, d'un enseignant et de 2 parents. Mme Hauptmann et Mme Gaillard (parents d'élève) et M. Klein (enseignant) sont désignés.

3) Budget primitif du SIS (année 2016)

M. Murer présente l'organisation du budget du SIS. Compte tenu de l'existence de 2 sites sur les 4 villages, une répartition équitable des charges liées aux locaux sera mise en place entre les 4 communes.

Le SIS a décidé de rapporter le budget des fournitures scolaires au prorata du nombre d'élèves. Ce budget n'ayant pas baissé depuis 7 ans alors que le nombre d'élèves est passé de 143 à 95. Pour l'année 2016, il sera donc de 6000 euros.

M. Murer souligne le succès des activités péri-éducatives (TAPE). En effet, 67 élèves y sont inscrits (chiffre stable depuis l'an dernier). Au vu de ce succès, le SIS a décidé de les reconduire pour l'année 2016.

4) Présentation du nouveau PPMS

M. le directeur rappelle l'objectif du PPMS : protéger les élèves en cas de catastrophes (naturelles, climatiques et technologiques ou industrielles). Sur le RPI, les risques majeurs potentiels les plus importants sont de type sismique et liés aux tempêtes. Un exercice « tremblement de terre » se déroulera le 26 avril. Suite aux attentats du 13 novembre, un risque supplémentaire a été ajouté (le risque d'origine anthropique : intrusion/attentat). Dans le cadre de la circulaire conjointe de l'Education Nationale et du Ministère de l'Education Nationale du 25-11-2015, un exercice incendie supplémentaire a eu lieu le 30 novembre et un exercice « attentat ou intrusion extérieure » le 17 décembre. Une actualisation du PPMS a été faite et celle-ci a été diffusée aux Mairies et aux pompiers. Des consignes de sécurité ont également été mise en place et diffusées aux parents d'élèves (affichette du Ministère). L'état d'urgence concerne aussi les événements de l'école ouverts au public (cavalcade, fête d'école,...) avec des autorisations spéciales à obtenir et une organisation adaptée.

5) Effectifs à la rentrée prochaine

Voici les chiffres communiqués par le directeur d'école :

PS : 11, MS: 13, GS : 8 (total maternelle : 32)

CP : 14, CE1 : 11, CE2 : 9, CM1 : 7, CM2 : 16 (total élémentaire : 57)

6) Mise en œuvre du registre de Santé et de sécurité au travail

Le directeur rappelle le principe du registre.

Le registre santé et sécurité au travail est un document **obligatoire** (article 3-2 décret 82-453 du 28

mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, à la sécurité et à la prévention médicale dans la fonction publique

d'État) qui doit être mis à la disposition de **tous les personnels** d'une école et des **usagers**. C'est le cas dans notre RPI où des formulaires sont à disposition dans tous les locaux.

C'est dans ce registre que seront consignées toutes les remarques et suggestions relatives aux problèmes d'hygiène et de sécurité liés à :

- la sécurité des installations électriques et de gaz (vétusté, disjonctions fréquentes, absence de prise de terre...),
- l'hygiène des locaux (nettoyage général, état des sanitaires...),
- l'aspect immobilier : difficultés d'accès, de circulation, l'état général des bâtiments,
- l'environnement extérieur : pollution, bruits, signalisation, éclairage,
- l'ambiance de travail : éclairage, espace de travail, port de charge, bruit, travail sur écran, cadre de vie, température...

7) Etablissement et vote du règlement intérieur

Lecture des modifications apportées par le directeur d'école au précédent règlement intérieur notamment en ce qui concerne le protocole d'urgence en cas d'absence non-remplacée d'un enseignant suite à la fermeture du site de St-Ulrich.

Le règlement est adopté à l'unanimité.

Il sera mis en place à partir de la rentrée prochaine.

8) Informations sur les actions pédagogiques spécifiques de l'école

- Vendredi 18 décembre : participation au festival « Le jour le plus court » (festival de court-métrage).
- Décembre-janvier : participation des classes au festival de langue allemande Augenblick à Altkirch.
- Vendredi 29 janvier : sortie des classes de Fulleren au festival So-Class au Schnepfenried afin d'y découvrir les activités de neige.
- Vendredi 29 janvier : les classes de Strueth ont assisté à un spectacle musical à Delle.
- Action école-collège : visite des CM2 au collège avec immersion dans des classes de 6^{ème} et 5^{ème} et épreuve commune du Marathon de l'Orthographe (03 mars et 12 mai).
- Classe de voile du 29 mars au 1^{er} avril au plan d'eau de Reiningue pour les CM1 et CM2. Les enseignants remercient le SIS pour l'octroi d'une subvention de 1000 euros.
- Prévention routière en CM : activité avec les gendarmes le lundi 14 mars.
- Participation à la Grande Lessive sur le thème de la ligne le jeudi 24 mars.
- Participation des classes de Fulleren et de la GS-CP de Strueth au festival du Court Métrage d'Altkirch (19 et 21 avril).
- 26 avril : concours de danses folkloriques (« Copains qui dansent ») avec d'autres classes maternelles à Strueth.

9) Le mot des Maires

- Saint-Ulrich : M. Murer nous informe que le bornage de la future station d'épuration a été fait et que les classes pourront visiter l'établissement dès l'achèvement de la construction. .
- Mertzen : M. Wininger nous informe de la location de 2 appartements (norme BBC) en oct-novembre dans l'ancien presbytère, de la plantation d'un arbre par les jeunes du village le 19 mars dans le cadre de la COP 21, de la volonté d'économiser de l'énergie par la mise en place de LED au niveau des éclairages publics, de l'arrivée du très haut débit pour fin 2017.
- Fulleren : rénovation de l'école au niveau des couloirs des classes et de l'électricité, la journée citoyenne aura lieu le samedi 21 mai dont le principe est l'organisation de travaux collectifs par les habitants du village (l'école y participera). Des élèves du CM1 et du CM2 participeront à un conseil municipal dans le cadre de l'Education Morale et Civique. Un projet de circuit pédestre des sites à visiter de Fulleren est en cours. La mise en place de la climatisation dans la salle communale est à l'étude.
- Strueth : M Mathieu nous informe du début de construction de la première maison du nouveau lotissement. Tous les terrains sont en voie d'être vendus. IL émet son souhait de réfléchir à la mise en place d'un nouveau lotissement. Le très haut débit arrive aussi à Strueth (comme à Mertzen et à St-Ulrich) pour fin 2017. L'alarme incendie de l'école maternelle a été remplacée et les travaux d'accessibilité de la mairie vont démarrer.

10) Points divers :

- Les maintiens à l'école primaire : ils ne sont autorisés que dans 2 cas : situation de handicap et absence de longue durée (continue ou discontinue).

- Les poux : depuis le début de l'année, une recrudescence de poux est constatée. Le directeur rappelle la législation : les familles ont obligation de traiter les enfants qui ont des poux. L'intervention de l'infirmière scolaire a aussi été demandée.

- Transport du bus et sécurité autour des écoles de Fulleren et de Strueth :

Concernant Strueth, les parents doivent se garer sur le parking prévu à cet effet (à côté de la salle des pompiers). Cependant, afin de permettre la manœuvre du bus, les places du milieu doivent être laissées libres.

Concernant Fulleren, les parents d'élèves élus proposent de tester un sens de circulation unique devant l'école afin de fluidifier le transport des élèves. M. le Maire de Fulleren prend acte de cette demande et informera les parents de sa décision avant le prochain conseil.

- Prochain conseil d'école : vendredi 17 juin.

Le directeur lève la séance à 22h en remerciant toutes les personnes qui ont assisté au conseil d'école.

Le directeur de l'école

A. SCHIFFLI

Le secrétaire de séance

B. FEHR

